



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n°B-2017-014

Bureau du : 13 octobre 2017	Convoqué le : 05 octobre 2017
Transmis en Préfecture des Bouches-du-Rhône le : 13 octobre 2017	Affiché le :

Le 13 octobre 2017 à 11h00, se sont réunis au SMO PACA THD, à Aix-en-Provence, tous les délégués élus au Bureau du Syndicat Mixte Ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit ».

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD disposant de 1 voix
- David GEHANT disposant de 1 voix
- Hélène RIGAL disposant de 1 voix
- Marie-Pierre CALLET disposant de 1 voix
- Laetitia QUILICI disposant de 1 voix

Délégué absent donnant pouvoir :

- Françoise BRUNETEAUX disposant de 1 voix donne pouvoir à David GEHANT

Délégués absents :

- Patricia GRANET disposant de 1 voix
- Gérard TENOUX disposant de 1 voix

Le total des voix est de 6.

Le nombre d'élus délégués présents est de 5 sur un total de 8. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

**BUREAU****Séance du 13 octobre 2017****DELIBERATION N°B-2017-014****AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAINTENANCE ET DE PRESTATIONS ANNEXES LIEES AUX PROGICIELS ESRI FRANCE**

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'article 30.I-3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu la délibération n°2017-013 du Comité syndical donnant certaines délégations au Bureau de PACA THD, et notamment son article 1 alinéa c) ;

Vu le rapport n°B-2017-014 ;

Considérant que depuis quelques années, PACA THD s'est doté d'une structure chargée d'organiser les données territoriales et de faciliter leur exploitation et qu'à cette fin, un espace disque a été mis en place sur lequel les données acquises ou produites ont été mises à la disposition des utilisateurs et stockées dans une gdb. Les données sont exploitées avec des logiciels divers dont Arcgis et Qgis pour la production cartographique.

Considérant les besoins grandissants en connaissance métier THD par des publics divers et variés, et que par conséquent, PACA THD souhaite proposer aux utilisateurs des outils de production cartographique et de consultation plus adaptés à leurs besoins. Ceux-ci mettent notamment en avant la nécessité d'accéder aux données à partir de tous les postes, où qu'ils se trouvent, à l'aide d'interfaces simples et attractives. Il faut pouvoir créer et conserver des requêtes, croiser les données génériques avec les données spécifiques, afficher des cartes et des indicateurs ou des mots-clés pertinents. Des applications informatiques utilisant des données géographiques ont déjà été mises en place dans plusieurs thématiques. Ces applications fonctionnent de manière web en ligne sur nos accès ArcGis Online.

Considérant que PACA THD souhaite étendre les usages SIG à tous ses publics tant dans des accès très techniques que des accès extrêmement légers et communicants ou encore dans des accès complètement ouverts.

Considérant la nécessité pour la Direction Technique de PACA THD de faire appel à son éditeur des solutions SIG, ayant en effet contracté des licences chez cet éditeur et devant les mettre à jour pour offrir une totale autonomie dans les usages.

Considérant qu'ESRI France est détenteur des droits d'exclusivité pour la maintenance des logiciels et des prestations pour les progiciels ESRI France, la procédure de passation du marché étant la procédure négociée sans mise en concurrence, soumise aux dispositions de l'article 30.I-3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, du fait des droits d'exclusivité détenus par la société ESRI France.

Considérant que cela représente une évolution de la solution SIG (Système d'Information Géographique) en architecture Web et desktop qui doit servir de support à la réalisation des futures applications à composante géographique en intranet, extranet et sur internet, mais également, à un SIG de production pour le suivi, les études et le contrôle de la compétence du déploiement du Très Haut Débit en PACA.

Considérant que les usages envisagés portent sur la consultation, la diffusion de données géographiques, la saisie et la mise à jour d'objets géographiques.

Considérant que ce marché, conclu pour une durée de trois ans, est un marché unique à prix global et forfaitaire sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Considérant la remise des offres qui a eu lieu le 26 septembre 2017 et l'analyse qui en a été faite par les services de PACA THD présentée en séance de Bureau.

Considérant la compétence du pouvoir Adjudicateur pour décider du choix du titulaire.

DELIBERE

ARTICLE 1 : le Bureau de PACA THD autorise Madame la Présidente de PACA THD, ou son représentant, à signer et notifier ce marché à la société ESRI FRANCE, dans la limite des crédits budgétaires alloués à l'opération et à procéder à l'ensemble des formalités et actes d'exécution nécessaires, le cas échéant.

Madame la Présidente de PACA THD

Signé

Chantal EYMEOUD